



Service . Carte . Grise
Habilité et Agréé par l'État

◇ Prestation immatriculation véhicule :	24,00 EUR TTC*
◇ Prestation changement d'adresse:	15,00 EUR TTC*
◇ Jeux de 2 Plaques d'immatriculation:	30,00 EUR TTC

** Hors coût du certificat d'immatriculation*

Liste des pièces justificatives:

- ⇒ Carte grise originale barrée et signée par l'ancien propriétaire avec les mentions obligatoires "Vendu le... » .
- ⇒ Une copie de la pièce d'identité RECTO VERSO du (ou des) futur(s) titulaire(s) de la carte grise définitive ou Extrait KBis original (pour les sociétés)
- ⇒ Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de gaz, facture d'électricité, facture de téléphone (fixe ou portable), titre de propriété, avis d'imposition, taxe d'habitation ou quittance de loyer). Attention, les factures d'eau ne sont pas acceptées.
- ⇒ Contrôle technique réalisé en France et daté de moins de 6 mois (véhicule de plus de 4 ans)
- ⇒ Déclaration de cession du véhicule - cerfa n°13754*02
- ⇒ Demande de Certificat d'immatriculation - cerfa n°13750*05
- ⇒ Mandat pour effectuer les formalités d'immatriculation auprès du Ministère de l'Intérieur - cerfa n°13757
- ⇒ Permis de conduire correspondant au véhicule à immatriculer (Uniquement pour les personnes physiques)
- ⇒ Attestation d'assurance en cours de validité pour le véhicule à immatriculer



Habilitation par le Ministère de l'Intérieur: n° 13742
Agrément par le Ministère du Budget: n° 30469